

Numéro SIRET (OBLIGATOIRE) :	
SI CONNU Numéro PACAGE:	9740

## NOTICE D'INFORMATION

#### MODALITÉS DE DÉPÔT

- Les dossiers sont à retirer aux points verts de la chambre d'agriculture ou dans les mairies
- Les adhérents en Organisations de Producteurs (OP) peuvent également retirer un imprimé auprès de leur OP.
- Date limite de dépôt : <u>Mardi 10 mai 2023 dans les mairies et auprès des OP pour les adhérents</u>, qui transmettront à la DAAF pour instruction. Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera réceptionné et ne pourra donc faire l'objet d'une indemnisation.
- Parapher toutes les pages et signer la dernière, précédé de la mention « lu et approuvé »
- Si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes au dossier, la demande sera rejetée.

#### PIÈCES A JOINDRE

Tout déposant de la présente déclaration doit avoir déposé une déclaration de surfaces (dossier PAC).

•	pindre <u>obligatoirement</u> quelle que soit la nature des pertes : · <u>vous aider :</u> cochez les cases ci-dessous pour contrôler la présence des pièces dans votre dossier)
	Pertes de récoltes : Tout justificatif prouvant la réalité de la production et des pertes de récoltes (factures d'achats de plants, de semis, de ventes) .
	Pour les adhérents en OP, les documents permettant de justifier de la production (cadenciers fournisseurs) sur les 5 dernières années.
	Si vous êtes au réel/réel simplifié: les justificatifs comptables permettant d'établir le chiffre d'affaires (liasse fiscale + marges nettes par production) pour les 5 derniers exercices.
	Si vous êtes au régime micro BA : l'avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021 <b>plus</b> les livres de recette de 2021 et 2022.
	1 Relevé d'identité bancaire libellé au nom et prénom(s) exacts du demandeur.
	Un relevé d'exploitation de la CGSS pour l'année 2022.
	Une attestation d'assurance sur les biens assurables contre l'incendie (bâtiments, engins agricoles, véhicules professionnels) si ces biens sont présents sur l'exploitation. En l'absence de ces biens, veuillez renseigner et signer la partie V de cette déclaration.

IMPORTANT: Votre <u>régularité fiscale et sociale</u> restent obligatoires pour pouvoir bénéficier du Fonds de Secours Outre-Mer. Elles seront vérifiées lors de l'instruction auprès de la DRFIP et de la CGSS. Si vous n'êtes pas en situation régulière vis à vis de ces organismes, vous êtes invité à faire les démarches nécessaires dès à présent pour vous régulariser.



Numéro SIRET (OBLIGATO	DIRE) :				
SI CONNU Num	éro PACAGE :	9	7 4 0		
Attention : Date limi	te de dépôt d	les dossiers	le 10 mai 20	)23 dans les	mairies, ou
auprès de vot	re <u>organisati</u>	<u>ion de prod</u>	<u>ucteurs si vo</u>	us êtes adh	<u>érent</u> .
I - IDENTIFICATION DU	J DÉCLARANT				
O Demand	leur Individuel		OU société ou	GAEC	
Si demandeur individuel					
○ Mme ○ Mr	NOM				
Né(e) le	Prénoms				
Si GAEC ou société					
Dénomination sociale ou	NOM:				
O Mme O Mr No	m du gérant				
Né(e) le	Prénoms				
Adhérent à une organisatio	n de producteur:	<i>s :</i> O OUI	O NON		
Si OUI précisez laquelle :					
Votro advassa BOSTALE (a					
Votre adresse POSTALE (c	ourrier) :				
Code mostel					
Code postal	Commune	Portable			
Adresse électronique :					
Votre adresse d'exploitation	on (si différente)	)			
Remarques et commentaires	S				



II - ÉVALUATION DES PRODUCT	TIONS ET PE	RTES DE RE	COLTES	VEGETAL	ES		
CA moyen de l'exploitation sur la Dont CA moyen réalisé en produc	•		ême pério	ode :			
Attention, un contrôle de cohérence de et/ou comptables et cadenciers fournis		ra réalisé ave	c les pert	es déclaré	es et le	s docume	ents fiscaux
Joindre tout justificatif prouvant la re	éalité des perte	es.					
Cultures éligibles	Surfaces en cultures lors du sinistre *	Surfaces sinistrées	Nombre de cycles sur une année	Quantité déjà récoltée Ou date prévue de récolte	Taux de perte	Perte de récolte estimée	Montant estimé de la perte en Chiffre d'affaires
_	ha	ha			%	En Kg	(en euros)
MARAÎCHAGE de plein champs (forfait)							
El El IDS présises :							
FLEURS, précisez :							
BANANES							
сноиснои							
ARBRES FRUITIERS, précisez:							
FRUITS DE LA PASSION							
GERANIUM							
MIEL (nombre de ruches)							
AUTRES - précisez :							



### III - ELEVAGES EN PRODUCTION

Élevages en production lors du sinistre.*	Espèces	Surface / nombre	Montant estimé en chiffre d'affaires		
Hors sol					
Plein air					
* Ces informations sont obligatoires	s afin d'établir le taux minim	um de 13 % de perte d	e Chiffre d'affaires.		
IV - AUTRES AIDES SOLL					
Avez-vous fait une autre de		le la sécheresse 20	22 O OUI O NON		
Si oui, précisez la nature de	cette demande :		_		
V - ENGAGEMENT CONCER	RNANT L'ASSURANCE	INCENDIE			
J'atteste sur l'honneur qu'il	n'existe aucun élément	t assurable contre l	'incendie sur mon exploitation.		
Fait à	le		·		
	( Sig	nature)			
VI - ENGAGEMENTS DE L'	AGRICULTEUR				
Je soussigné(e) (Nom, Préno	m)				
(Pour les sociétés) agissant e	en qualité de				
de la société					
<ul> <li>☐ Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette déclaration</li> <li>☐ Déclare accepter les contrôles et obligations prescrits par l'autorité administrative pour vérifier le bien-fondé de la présente demande.</li> </ul>					
Je déclare avoir été informé que toute surestimation constatée lors du contrôle administratif ou sur place sera redressée.  Je déclare avoir été informé (e) que toute fausse déclaration, surestimation intentionnelle ou supérieure à 50 % entraînera le rejet automatique de ma demande.					
Fait à	le				
( Signatu	re)				
Faire précéder la signature de	la mention "Lu (ou entend	u) et approuvé" et pa	rapher le bas de chaque page		